

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 6 décembre 2022, le règlement suivant :

RCA22-14009 : Règlement autorisant un emprunt de 3 381 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 26 janvier 2023. Toute personne intéressée peut consulter ces règlements sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 6 février 2023.

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers
